



Service de l'attractivité  
et de la politique des  
ressources humaines

Sous-direction de  
l'attractivité des métiers  
et du recrutement

DGRH D2-5

## **Décision**

**portant nomination du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Chargé-e des systèmes d'information documentaire, session 2026**

N° F2A41IGEIA1

### **Le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

## **DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Chargé-e des systèmes d'information documentaire, au titre de l'année 2026 :

Monsieur ESMENARD Franck, ingénieur de recherche, président, Aix-Marseille Université, Aix-en-Provence.

Madame MELNICZUK Patricia, ingénieure d'études de classe normale, vice-présidente, Aix-Marseille Université, Aix-en-Provence.

Madame CLOUET Céline, ingénieure d'études hors classe, experte, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles.

Monsieur THOMAS Jérôme, ingénieur d'études hors classe, expert, Université de Bourgogne Europe, Dijon.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le 2 juillet 2026

Pour le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

La cheffe du département des concours des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux, de santé, de direction et d'inspection



Pauline MAINDON